

Zeitschrift: Anzeiger für schweizerische Geschichte und Alterthumskunde =
Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses

Band: 1 (1855-1860)

Heft: 6-1

Artikel: Note sur une Charte intitulée Approbation par Amedée Comte de
Genève et Amedée son fils [...]

Autor: Gingins, F. de

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-544533>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Note sur une Charte intitulée Approbation par Amedée Comte de Genève et Amedée son fils, d'une donation faite au monastère de Bellelai, publiée par M. Ed. Mallet (Mém. et Doc. de Genève tom. IV., part. 2^{me}, No. IV.), reproduite dans les Monuments de l'Evêché de Bâle de Mr. Trouillat, tom. I. pag. 424. No. 276, sous l'an 1192.

Cette charte communiquée à M. Ed. Mallet par M. Matile avec la date (erronée) de 1192, avait induit le savant et consciencieux historien genevois, à conclure qu'il fallait intercaler dans la série des comtes de Genève, publiée par Guichenon (*Hist. de Savoie tom. II. pag. 1170*) *un Amedée II* régnant entre les comtes *Guillaume 1^{er}* et *Humbert* son fils qui lui avait déjà succédé dans ce comté, l'an 1201 (voir la note 12^e de M. Mallet, l. c. pag. 90). Cette induction toute naturelle qu'elle paraît, n'est cependant fondée que sur la date de la copie envoyée à M. Mallet qui est fausse, comme nous croyons pouvoir le démontrer.

La copie de la charte en question est datée *Ao. ab incarnatione Domini MCXCII Indictione Octava, epacta VII, concurrente VI, Luna XXX, Sexto Idus Septembris. In Claustro Paierno.*

Or il se trouve qu'aucune de ces données synchronistiques ne répond à l'année 1192.

L'Epacte VII, ne revient que 3 fois dans la seconde moitié du XII^e siècle, savoir : an 1157—1176 et 1195. Le *concurrent VI* ne se rencontre avec l'Epacte VII qu'en 1195. Mais pour que le 30^e jour de la lune tombe sur le 8 septembre, il faut que le *nombre d'or* soit *XVIII* et que la lune se soit renouvelée le 10 août, ce qui arriva dans les années 1157—1176, tout comme en 1195. — Enfin l'Indiction (*Césarienne*) *VIII* s'est rencontrée avec l'an 1190, mais non avec 1192, et se rencontre aussi avec l'an 1175; on la comptait encore jusqu'au 24 septembre de l'année suivante.

De tout cela nous concluons, que la vraie date de la charte de ce Comte Amedée de Genève stipulée à Payerne est **du mercredi 8 septembre onze cent septante six** (1176). A cette époque le Comte *Amedée 1^{er}*, fils du Comte Aymon vivait encore; il eut pour successeur en 1179, son fils Guillaume 1^{er} du nom; comme il est dit dans *Guichenon* et comme l'indique Mr. le prof. J. J. Hisely, dans son beau mémoire sur les *Comtes de Genevois*.

Nous avons jugé utile de signaler ces erreurs, qui jettent de l'incertitude sur la suite chronologique des Comtes de Genève, afin d'éviter aux amateurs de notre histoire nationale l'embarras où nous a mis la fausse date de la charte en question.

Janvier 1860.

F. de Gingins.